

Règlement intérieur des Inscriptions aux Accueils Collectifs de Mineurs

Accueil de Loisirs Sans Hébergement Enfance et Péricentre Accueil de Loisirs Sans Hébergement Jeunesse du Centre d'Animation Sociale Jean-Claude LAUDE Rue Jacques Guède - 72470 Champagné

❶ Forme d'accueil

Cet établissement d'accueil sans hébergement fonctionne conformément :

- à l'agrément délivré par la Protection Maternelle Infantile concernant les enfants de moins de 6 ans,
- à l'agrément délivré par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale,
- aux objectifs d'un projet pédagogique établi par les équipes encadrantes et à disposition des familles sur demande de celles-ci.

Les ALSH fonctionnent les mercredis en période scolaire, les petites et grandes vacances. Ils ont pour vocation l'organisation d'activités éducatives à la fois sportives, culturelles et manuelles.

Les enfants sont encadrés par du personnel diplômé conformément aux directives du ministère de la cohésion sociale.

❷ L'adhésion au Centre d'Animation Sociale Jean-Claude LAUDE

L'adhésion au Centre d'Animation Sociale-JCL est valable pour l'ensemble de la famille sur la période d'une année scolaire. Elle est obligatoire pour participer à l'ensemble des activités du Centre d'Animation Sociale-JCL.

❸ L'inscription aux ALSH

L'inscription est valable de septembre à la fin des grandes vacances de l'année suivante.

Elle consiste à fournir les documents suivants :

- Une fiche d'inscription dûment remplie,
- La fiche sanitaire **dûment** remplie,
- La photocopie du carnet de vaccination,
- Une attestation d'assurance extrascolaire en responsabilité civile en cours de validité,
- Le numéro d'allocataire (CAF/MSA)
- Et tout autre document que vous jugerez utile de nous communiquer (jugement divorce, garde alternée...),
- Pour chaque sortie nécessitant un transport, une autorisation parentale complétée,
- D'autres documents spécifiques peuvent être demandés en fonction des activités proposées.

❹ Objets personnels

L'ACM décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol des objets personnels des enfants.

Les vêtements de vos enfants oubliés sont à récupérer à l'accueil du Centre d'Animation Sociale-JCL jusqu'au 30 septembre de l'année. Passée cette date, ils seront donnés au Secours Populaire.

❺ Responsabilité - Assurance

Le Centre d'Animation Sociale-JCL couvre les risques liés à l'organisation du service.

L'enfant devra être couvert en responsabilité civile par le régime des parents ou de la personne qui en est responsable pour :

- Les dégâts occasionnés aux installations ou matériels imputables à l'enfant,
- Les dommages causés par l'enfant à autrui.

PERISCOLAIRE MERCREDI

Age des enfants

Des enfants de 3 ans dans l'année et scolarisés aux enfants de 12 ans dans l'année.

Horaires

Accueil Périscolaire		Péricentre
En ½ journée	En ½ journée avec repas	Tarification à la ½ heure
13h30-17h30	12h30-17h30	<i>Réservation obligatoire</i> 17h30-18h30

*Accueil échelonné possible de 13h30 à 14h00
Départ échelonné possible de 17h00 à 17h30*

Réservation

Réservation selon les différents horaires d'accueil au plus tard le vendredi de la semaine précédente.

Les mercredis peuvent être réservés de manière anticipée selon 2 périodes :

Du 1^{er} septembre au 31 décembre,

Du 1^{er} janvier au dernier mercredi avant les grandes vacances.

Tarification et facturation

La tarification du Périscolaire et du Péricentre se calcule en fonction du quotient familial pour les allocataires CAF/MSA. Le détail des tarifs est communiqué aux familles dans le journal du Centre d'Animation Sociale-JCL. Il est distribué régulièrement dans les boîtes aux lettres, disponible à l'accueil du Centre d'Animation Sociale-JCL et sur notre site (centreaminationsociale-champagne.fr).

Les modes de règlement :

- Chèque bancaire
- Espèces
- Chèques ANCV
- CESU

Tout règlement donnera lieu à la remise d'un justificatif de paiement.

Annulation d'une réservation « mercredi »

L'annulation peut se faire dans un délai de 7 jours avant la séance réservée sans justification. Dans ce cas, elle donnera lieu à la production d'un avoir (ou au remboursement).

Hors délai, seule une annulation sur présentation d'un certificat médical ou d'une raison sérieuse à l'appréciation de la structure donnera lieu à la production d'un avoir (ou au remboursement).

ALSH VACANCES

Age des enfants

Des enfants de 3 ans dans l'année et scolarisés aux enfants de 12 ans dans l'année.

Cas particulier « Eté » : enfant de 3 ans dans l'année et scolarisé en septembre prochain.

Horaires

Accueil ALSH VACANCES		Péricentre
La journée à la semaine de 4 ou 5 jours	Exceptions	Tarification à la ½ heure
08h30-17h30	08h30-12h00 (- 6 ans) 13h30-17h30 (+ 10 ans)	<i>Réservation obligatoire</i> 07h30-08h30 17h30-18h30

Accueil échelonné possible de 08h30 à 10h00

Accueil échelonné possible de 13h30 à 14h00

Départ échelonné possible de 17h00 à 17h30

La réservation se fait par semaine en forfaits de 5 jours ou de 4 jours (absence possible uniquement le mercredi ou le vendredi).

Réservation

Réservation au plus tard le mercredi de la semaine précédente.

Tarification et facturation

La tarification de l'ALSH Vacances et du Péricentre se calcule en fonction du quotient familial pour les allocataires CAF/MSA.

Le détail des tarifs est communiqué aux familles dans le journal du Centre d'Animation Sociale-JCL. Il est distribué régulièrement dans les boîtes aux lettres, disponible à l'accueil du Centre d'Animation Sociale-JCL et sur notre site (centreamimationsociale-champagne.fr).

Les modes de règlement :

- Chèque bancaire
- Espèces
- Aide aux Temps Libres
- Chèques ANCV
- CESH

Tout règlement donnera lieu à la remise d'un justificatif de paiement.

Annulation d'une réservation « vacances »

Toute absence ou annulation donnera lieu à la production d'un avoir que sur présentation d'un certificat médical ou d'une raison sérieuse à l'appréciation de la structure.

ALSH JEUNESSE TICKETS SPORTS ET CULTURE

Age des enfants

Des enfants de 11 ans dans l'année et **collégiens** aux enfants de 18 ans dans l'année.

Les collégiens de 11 et 12 ans peuvent choisir entre les deux ALSH.

Cas particulier « Eté » : l'enfant doit avoir 11 ans dans l'année et collégien en septembre prochain.

Horaires

Selon le planning d'activités.

Réservation

Réservation à partir du planning d'activités.

La réservation est actée :

- après règlement de la totalité des temps d'accueils réservés,
- après avoir fourni l'ensemble des documents demandés à l'inscription,
- après s'être acquitté de l'adhésion au Centre d'Animation Sociale-JCL et de la cotisation « Ados ».

Tarifs et facturation

La tarification de l'ALSH JEUNESSE TICKETS SPORTS ET CULTURE se calcule en fonction du quotient familial pour les allocataires CAF/MSA.

Pour participer à l'ensemble des activités proposées, il faut s'acquitter d'une cotisation « ados » dont le montant dépend du quotient familial. Des suppléments peuvent être demandés selon le planning des activités.

Ces différents tarifs sont communiqués aux familles dans le journal du Centre d'Animation Sociale-JCL, distribué régulièrement dans les boîtes aux lettres et disponible à l'accueil du Centre d'Animation Sociale-JCL et sur notre site (centreanimationsociale-champagne.fr).

Les modes de règlement :

- Chèque bancaire
- Espèces
- Aide aux Temps Libres
- Chèques ANCV
- Chèques collèges

Tout règlement donnera lieu à la remise d'un justificatif de paiement.

Annulation d'une réservation

Toute annulation donnera lieu à la production d'un avoir sous réserve que le Centre d'Animation Sociale-JCL ait été prévenu de l'annulation avant l'activité.